

Réunion du 07 mai 2025

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

Présents : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme RODRIGUEZ, MM.FLEURIEL, GARNIER, Mme PEZOT, MM. DUPONT, POPRAWSKI, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS, M. LE DÉAN, Mme DE GUISE.

Excusé avec pouvoir : M. LAUNAY a donné pouvoir à M.LORMEAU.

Absente: Mme RICOUX.

Mme FLAIRE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : modification sur la nature des provisions inscrites au budget. Accepté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le maire

- Décision du Maire n°2025/012 de l'entreprise GUILLARD MOTOCULTURE portant sur l'achat d'une tondeuse d'un montant de 1 958.33 €ht
- Décision du Maire n°2025/013 de l'entreprise MORINEAU portant sur l'achat d'un outil chargeur pour le service technique d'un montant de 3 200.00 €ht
- Décision du Maire n°2025/014 de l'entreprise Tony SUREAU portant sur la rénovation du monument aux morts d'un montant de 3 400.00 €ttc
- Décision du Maire n°2025/015 de l'entreprise SAS SUREAU portant sur la rénovation du monument aux morts d'un montant de 2 650.00 €ttc
- Décision du Maire n°2025/016 de l'EURL Fabien Terrassement portant sur des travaux sur le réseau d'eaux pluviales Impasse Bellevue d'un montant de 2 580 €ht
- Décision du Maire n°2025/017 de l'EURL Fabien Terrassement portant sur des travaux sur le réseau d'eaux pluviales rue de La Fourlière d'un montant de 6 983,00 €ht

Modification sur la nature des provisions inscrites au budget 2025

Sur le budget 2025 de la commune, dans la page « modalités de vote du budget », il est indiqué que les provisions sont budgétaires alors qu'elles sont semi budgétaires.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que cette modification soit apportée au budget 2025.

Zone nature, sport et loisirs

➤ Validation du projet et du plan de financement des dépenses

Le plan de financement des dépenses du projet est établi comme suit :

➤ **Lot n°1 - Espace fitness** : 12 635,00 €ht

➤ **Lot n°2 - Espace urbain** :

a) jeux extérieurs : 9 511,00 €ht

b) espace détente : 6 501,00 €ht

➤ **Lot n°3 - Plantations** 7 256,00 €ht

Soit un total de dépenses de **35 903,00 €ht**

En délibéré et à la majorité absolue (1 abstention), le conseil municipal valide le projet et approuve le plan de financement des dépenses ci-dessus.

➤ Choix des entreprises retenues et signature des devis

Les entreprises retenues sur chaque lot sont :

➤ **Lot n°1 - Espace fitness** : entreprise QUALI-CITE Bretagne (Morbihan)

➤ **Lot n°2 - Espace urbain** :

a) jeux extérieurs : Entreprise QUALI-CITE Bretagne (Morbihan)

b) espace détente : Entreprise ESPACE URBAIN (Calvados)

➤ **Lot n°3 - Plantations** : Pépinières VAIDYE (Orne)

En délibéré et à la majorité absolue (1 abstention), le conseil municipal valide ces entreprises et autorise Mme le Maire à signer les devis.

Création d'un poste d'adjoint technique

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 16 juin 2025.

Convention d'utilisation du service intérim territorial

Le Centre de Gestion de l'Orne met à la disposition des collectivités un service Intérim territorial qui met à la disposition de la commune une personne correspondant à son besoin.

En délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Orne.

Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...). C'est un outil de communication interne pour garantir une connaissance partagée des informations. Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les dispositions du règlement intérieur et sa mise en application dans la collectivité.

En délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte ce règlement qui sera distribué aux agents de la collectivité.

Divers

- Mme Helleux a reçu une journaliste du Réveil Normand qui propose un encart publicitaire pour valoriser la commune et ses services. Le coût a été jugé trop élevé par le conseil municipal qui ne donne pas suite.
- Une étude sur l'installation d'une vidéo-surveillance a été établie par la gendarmerie ; Mme Helleux lui a demandé de chiffrer le projet.
- Des tags ont été réalisés sur la maison des jeunes, une voiture, et plusieurs structures de la commune. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- Le département a accordé une aide de 5281€ pour la réfection du sol de la salle de tennis de table ; le dossier de DETR n'a toujours pas été instruit.

Tour de table

➤ Monsieur Lormeau

- L'association de tennis de table remercie la commune pour la création du vestiaire
- Orange n'a toujours pas décroché les fils des poteaux téléphoniques situés à l'entrée d'Aube
- Un devis d'entretien de la couverture de la Forge a été réceptionné ; une demande de subvention va être déposée auprès de la DRAC
- Un 2^{ème} devis a été demandé pour la pose d'un panneau lumineux ; une location est envisagée

➤ Madame Rodriguez

- L'opération « Une vie, un arbre » se déroulera samedi 24 mai à 15h00 en partenariat avec la Résidence Opale

➤ Monsieur Fleuriel

- Un trou dans la chaussée est à reboucher route d'Ecorcei. Réponse : Mr Lormeau va recontacter le Syndicat des eaux car il s'agit d'une réparation suite à une fuite

➤ Madame Pezot

- Les trous sur la chaussée rue du Mesnil n'ont toujours pas été rebouchés. Réponse : Mme Helleux va revoir avec la CDC
- Les arbres arrachés n'ont toujours pas été replantés autour des logements collectifs. Réponse : un réaménagement du parking est à l'étude, il faut attendre la décision apportée à ce projet avant de replanter
- Est-ce que des jardinières vont être réinstallées autour des logements collectifs ? Réponse : une demande sera faite auprès des services techniques

➤ Monsieur Dupont

- Le chemin longeant la station de pompage n'est pas entretenu. Réponse : les agents techniques se rendront sur place pour voir ce qu'il est possible de le nettoyer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.